

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 9 DECEMBRE 2005

Présents :	Raymond CRESSEND - Charles BOUZON - René BUTHOD-GARCON - Nicole COLLOMB - Didier DELU - Michel JAY - Michel JOVET - Raphaël MILEZE - Florence REGNAULT - Jacqueline VILLIEN
Excusés :	Maryline BOUZON - Pascal COLLOMB - René RILLY - Frédéric VILLIEN
Absents :	Néant
Secrétaire :	Jacqueline VILLIEN

I - AFFAIRES GENERALES

Tarifs 2006

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les divers tarifs pour l'année à venir. Le Conseil Municipal donne son accord.

Salles communales :

Salle des fêtes

- Sociétés locales : 1ère manifestation gratuite, suivantes	143.00 €
- Sociétés étrangères	219.00 €
- Particuliers résidents dans la Commune	120.00 €
- Particuliers résidents hors Commune	170.00 €
- Supplément chauffage	50.00 €

Salle polyvalente

- Particuliers résidents dans le Commune	50.00 €
- Particuliers résidents hors Commune	84.50 €

Les salles ne sont pas toujours rendues dans l'état où elles sont louées. Le ménage sera facturé 30 € de l'heure et plus si les locaux sont vraiment très sales.

Tarif eau potable

La Commune reverse à l'Agence de l'Eau les sommes perçues au titre de la redevance pollution domestique. Le Conseil Municipal décide de répercuter ce montant sur les usagers.

- Abonnement par unité de logement	36.50 €
- M3 jusqu'à 300 m3	0.67 €
- M3 supplémentaire au-delà de 300 m3	0.35 €
- Location compteur	10.20 €
- Redevance eaux usées (m3 eau facturé)	0.50 €

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement

- Construction inférieure ou égale à 120 m2 de SHON	2 073.00 €
---	------------

- Le m2 de SHON au-delà de 120 m2 12.85 €
- L'adjonction d'une unité d'habitation dans bâtiment existant, le m2 12.85 €

Garderie école le Villard

- Prix de l'heure 2.37 €

Chalet de Foran au 1^{er} janvier 2006

- Basse saison (juin, septembre), la semaine 325.00 €
- Haute saison (juillet et août), la semaine 372.00 €
- Le weekend 164.00 €

Prime de fin d'année du personnel communal

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le personnel non titulaire de la Commune ne perçoit pas la prime de fin d'année.

Le Conseil Municipal décide de l'attribuer pour un montant équivalent à un douzième de salaire.

Déneigement

Un arrêté du Maire stipule que, pour faciliter le déneigement, les abords de voiries devront être dégagés de barrières, piquets, tas de bois, voitures, etc..

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de déneigement avec les particuliers ; l'heure de déneigement sera facturée 50 €.

Restauration scolaire

A compter du 8 décembre 2005, Madame Sylvie GIROD-ROUX a été recrutée en remplacement de Madame Sabine PETEX.

Madame Nathalie SILVESTRE sera appelée en renfort lorsque le nombre d'enfants est trop important.

Afin de mieux gérer l'organisation de la garderie du midi, **les inscriptions devront impérativement se faire à la semaine**, avec retour des inscriptions le jeudi au plus tard.

Le coût de la garderie pendant la restauration scolaire a été revu et passe à trois euros (3 €).

Pour les inscriptions de dernière minute, le tarif sera doublé, soit six euros (6 €).

II - TRAVAUX

Ascenseur salle des fêtes

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equiperment pour installer un élévateur à la salle des fêtes afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.

Ce programme de travaux comporte le remplacement des vitres actuelles par un vitrage isolant.

Ordinateurs de l'école

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de huit ordinateurs à l'école

Le photocopieur sera également remplacé

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2006.

III – URBANISME

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur les parcelles :

- ZM 130 - 292 – 304 à Moulins
- YH 246 – 252 à Pré Boissy

IV – DIVERS

Association de parents d'élèves

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition d'une salle à l'école pour les parents d'élèves.

Courrier

Monsieur et Madame BREEN souhaitent acquérir la parcelle ZT 182 à Prébérard. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 12 décembre 2005

Le Maire,
R. CRESSEND



Toute la population est invitée aux

Vœux de la Municipalité

**Samedi 7 janvier 2006
à 18 heures
à la salle des fêtes.**